



Assemblée générale

Cinquante et unième session

90^e séance plénière

Vendredi 31 janvier 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de feu le Président de la République des Îles Marshall, S. E. M. Amata Kabua

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'aborder l'examen du point inscrit à l'ordre du jour, ce matin, l'Assemblée générale va rendre hommage à la mémoire de feu le Président de la République des Îles Marshall, S. E. M. Amata Kabua.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Îles Marshall ainsi qu'à la famille éprouvée.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de feu le Président de la République des Îles Marshall.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Myanmar, qui va parler au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Mra (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des États membres du Groupe des États d'Asie, je voudrais exprimer notre profonde tristesse à l'occasion du décès de S. E. le Président Amata Kabua, Chef d'État de la

République des Îles Marshall, survenu dans la matinée du 20 décembre 1996 à Honolulu, Hawaï.

Le Président Amata Kabua a été le père fondateur et dirigeant éminent de la République des Îles Marshall, et sa longue carrière a été consacrée au service de son pays. Le Président Amata Kabua a rempli cinq mandats consécutifs en tant que Président et Chef d'État de la République des Îles Marshall, ce qui est une preuve évidente de la haute estime dans laquelle il est tenu par son peuple et son pays.

Sa vie de dévouement et d'attachement à son pays nous montre une fois de plus qu'un patriote dévoué peut réaliser des changements fondamentaux et positifs dans la vie d'une nation. Sa disparition est en effet une grande perte pour la République des Îles Marshall.

Au nom des États membres du Groupe des États d'Asie, je voudrais demander, par votre entremise, Monsieur le Président, à la délégation des Îles Marshall de transmettre aux membres de la famille du Président Amata Kabua ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République des Îles Marshall, nos plus sincères condoléances.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, qui va parler au nom des États d'Europe orientale.

M. Gorita (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe

orientale pour le mois de janvier, je m'associe à l'orateur précédent pour présenter au Gouvernement et au peuple des Îles Marshall nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès, survenu le 20 décembre 1996, du Chef d'état des Îles Marshall, S. E. le Président Amata Kabua.

Les mêmes sentiments vont à la famille de feu le Président des Îles Marshall et à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et de travailler sous sa direction.

Le Président Kabua a servi avec une distinction particulière et un sens du notable devoir dès le début de sa carrière politique en 1950. Il a occupé plusieurs fonctions nationales et régionales, telles que celles de Président du Forum du Pacifique Sud et de Chancelier de l'Université du Pacifique Sud. Il était Président de son pays depuis 1979 et a été réélu pour un cinquième mandat en 1995.

Nous voudrions prier la délégation des Îles Marshall de transmettre au Gouvernement, au peuple du pays et à l'ensemble de la famille de feu le Président Amata Kabua, nos sentiments de solidarité et de compassion.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui va parler au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais présenter, avec une profonde tristesse, nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Îles Marshall à l'occasion du décès de S. E. M. Amata Kabua, père de la patrie, dirigeant et Président de cette nation. Nous présentons également nos condoléances à la famille éprouvée.

Le Président Amata Kabua a commencé sa carrière politique très jeune, il s'est distingué comme l'un des grands artisans de l'indépendance et de la nation de la République des Îles Marshall. Son nom et son parcours politique, qui a été celui d'un homme de bien, ont traversé très tôt les frontières de son pays natal. Il a en effet occupé de nombreux postes différents aux niveaux international et régional, tels que celui de Président du Forum du Pacifique Sud, où ses initiatives et ses actions ont toujours été opportunes et bien accueillies.

Grâce à son travail intense et à son leadership au service de sa patrie et de son peuple, il a su très tôt conquérir l'admiration et l'estime de ses concitoyens, qui l'ont élu Chef d'État et Président de la République.

C'est pourquoi nous nous joignons à cet hommage particulier et bien mérité rendu à sa mémoire, et que nous exprimons nos plus profonds regrets à l'occasion de son décès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark, qui va parler au nom des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Kimberg (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une profonde tristesse que je rends hommage à la mémoire de S. E. M. Amata Kabua, Président de la République des Îles Marshall, qui est décédé le 20 décembre 1996 à Honolulu, Hawaï.

Le Président Amata Kabua s'est acquis un immense respect dans la communauté internationale et a joui d'une autorité morale exceptionnelle dans son pays et à l'étranger. Toute sa vie, il a travaillé avec ténacité et abnégation au service des Îles Marshall et de leur peuple. Le Président Amata Kabua a consacré sa vie principalement à son rêve de liberté pour le peuple des Îles Marshall. Sous sa direction, les Îles Marshall ont retrouvé en 1979 leur indépendance et il est devenu le premier et l'unique Président de la République, fonctions auxquelles il a été réélu quatre fois. C'était vraiment un chef d'État distingué et le père fondateur de la République des Îles Marshall.

Les Îles Marshall ont connu une histoire longue et turbulente. Le Président a écrit un jour :

«Notre société a survécu et résisté à l'épreuve du temps, au choc des autres cultures, à la dévastation de la guerre et au prix à payer pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.»

Les Îles Marshall ont triomphé de l'adversité non seulement en devenant un peuple libre et indépendant, mais également avec une dignité totale et une culture et une identité intactes, en grande partie grâce au dévouement de toute une vie et au leadership d'Amata Kabua.

Je voudrais terminer en présentant les condoléances sincères et les sentiments de sympathie de mon groupe à l'épouse du Président, Mme Emlain Kabua, et à la famille endeuillée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République des Îles Marshall pour la perte immense et tragique qu'ils viennent d'éprouver.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire, qui va parler au nom du Groupe des États africains.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : C'est avec une grande stupéfaction que nous avons appris le décès, le 20 décembre dernier, de S. E. M. Amata Kabua, Président de la République des Îles Marshall. Cette nouvelle a plongé dans une profonde tristesse le Groupe africain, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole pour rendre hommage à la mémoire de l'illustre disparu.

Le Président Amata Kabua, que nous regrettons tous, a eu une longue carrière politique, débutée en 1950 et jalonnée de repères importants jusqu'à l'indépendance des Îles Marshall en mai 1979. C'est tout naturellement qu'il est devenu Président de ce pays et a occupé cinq mandats successifs jusqu'à sa disparition, le 20 décembre dernier.

Le Président Amata Kabua, dont nous honorons la mémoire aujourd'hui, est un homme de vision, un leader charismatique, aimé de son peuple et qui aimait son peuple, mais il était surtout un dirigeant intelligent, un homme d'État doté d'une grande sagesse. Bâtitteur des Îles Marshall modernes, il a réalisé de nombreuses infrastructures de qualité pour son peuple et a favorisé l'émergence démocratique du pays. Par ailleurs, grâce à son savoir-faire politique, son pays, petit par la taille, a su néanmoins entretenir des rapports équilibrés avec ses différents partenaires dans un contexte dominé par des géants économiques et des grandes puissances politiques.

En reconnaissance de son mérite et de sa constante contribution au renforcement de la paix et de la coopération internationales, il a été porté à la présidence du Forum du Pacifique Sud et a été honoré en qualité de Chancelier de l'Université du Pacifique Sud.

Toute sa vie durant, le Président Amata Kabua n'a ménagé aucun effort pour la défense des intérêts de son peuple, l'amélioration du bien-être de ses compatriotes, et l'affirmation de la dignité de son peuple sont demeurées les principes permanents de son action politique. La disparition du Président Amata Kabua constitue assurément une perte incommensurable non seulement pour le peuple des Îles Marshall, mais aussi pour tous les peuples épris de paix. C'est pourquoi, il est difficile aujourd'hui de trouver les mots et les termes appropriés pour apaiser le chagrin légitime du peuple des Îles Marshall dans cette dure épreuve et également de traduire les sentiments qui nous habitent en ce moment.

Mais parlant lui-même des épreuves que son peuple a traversées naguère, le Président Kabua disait :

«Notre société a survécu et résisté à l'épreuve du temps, au choc des autres cultures, à la dévastation de la guerre et au prix à payer pour la cause de la paix et de la sécurité internationales».

Il ne fait donc aucun doute dans notre esprit que le peuple digne des Îles Marshall puisera également dans cette noble pensée de l'illustre disparu les ressources nécessaires pour lui permettre de regarder l'avenir avec confiance et de poursuivre l'immense oeuvre de construction nationale entreprise par le Président Kabua.

C'est pourquoi, au nom du Groupe africain, qu'il me soit permis en cette douloureuse circonstance d'adresser à S. E. M. Kunio Lemari, Président par intérim des Îles Marshall, au Gouvernement et au peuple des Îles Marshall, à Mme Emlain Kabua et ses enfants, nos sincères condoléances. Nous leur affirmons également l'expression de nos sentiments de profonde compassion et de solidarité sans faille dans cette difficile épreuve.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États Unis d'Amérique, qui va parler au nom du pays hôte.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des États-Unis d'Amérique, je voudrais adresser mes sincères condoléances au peuple des Îles Marshall en cette très triste circonstance.

Le Président Kabua a été, dans tous les sens du terme, le père fondateur de son pays, le premier, et jusqu'à sa mort, l'unique Président de la République des Îles Marshall. En cette qualité, le Président Kabua a guidé son pays et son peuple, l'aidant à traverser une période de transition importante. Au moment de sa mort, il était Président du Forum du Pacifique Sud, et Chancelier de l'Université du Pacifique Sud.

Les États-Unis et les Îles Marshall sont unis par des liens historiques profonds, forgés au cours de la Seconde guerre mondiale, et nous éprouvons donc aujourd'hui une tristesse particulière. Le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, que les États-Unis ont administré en vertu d'un mandat stratégique de l'Organisation des Nations Unies, a été transformé sous la direction du Président Kabua. En 1986, l'Accord de libre association entre les États-Unis et la République des Îles Marshall est entré en vigueur. En tant qu'État sous libre association, la République des Îles

Marshall, sous la direction du Président Kabua, a entretenu avec les États-Unis des relations particulières et étroites. Ces relations étroites nous tenaient à coeur et nous regrettons profondément la mort de notre cher ami.

Et aujourd'hui nos deux nations sont confrontées à de nouvelles menaces que nous devons affronter ensemble : la prolifération nucléaire, le blanchiment international de l'argent et la dégradation mondiale de l'environnement. Nous sommes heureux que le nouveau Président, Imata Kabua, se soit engagé à poursuivre dans la tradition de son cousin, le regretté Président, en promettant un pouvoir judiciaire indépendant, le développement du secteur privé et la poursuite de bonnes relations entre nos deux pays. Ces buts sont nobles, évidemment, et rien ne pourrait être un hommage plus approprié à la mémoire de feu le Président Kabua.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent des Îles Marshall.

M. Edwards (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour mon pays que de pouvoir être ici, en cette occasion, et de voir l'Assemblée générale commémorer la disparition de notre cher Président, S. E. Amata Kabua. Il a été notre premier Président et la confiance de notre peuple dans ses qualités de dirigeant a été démontrée par sa réélection à la présidence cinq fois de suite.

À plus d'un titre, le Président Kabua peut être décrit comme le père de la nation marshallaise moderne. Il a été à l'avant-garde du mouvement de reconquête de notre indépendance au cours de la période de tutelle et joué un rôle déterminant dans le processus qui nous a permis de retrouver notre souveraineté et notre dignité de nation. Il était non seulement le plus haut fonctionnaire du Gouvernement élu au service du peuple, mais également le chef traditionnel le plus important des Îles Marshall.

Il a été l'un des grands leaders des pays insulaires du Pacifique et notre perte a été ressentie dans toute la région. À sa mort, il était Chancelier de l'Université du Pacifique Sud et Président du Forum du Pacifique Sud. Il a assumé ses fonctions jusqu'au dernier moment, se rendant en visite d'État au Japon pour inaugurer, au nom de tous les pays membres du Forum, le Centre du Pacifique à Tokyo.

L'une des grandes choses qu'il lègue à notre pays, c'est l'institution du processus démocratique. Le 16 janvier, son successeur a été démocratiquement élu par le Parlement

des Îles Marshall. S. E. le Président Imata Kabua, qui a été élu Sénateur de l'atoll de Kwajalein, a promis de poursuivre l'oeuvre de son prédécesseur et cousin jusqu'à la fin de l'actuel mandat présidentiel.

Au nom du Gouvernement et du peuple des Îles Marshall et au nom de la famille de feu le Président Amata Kabua, je remercie l'Assemblée générale de nous avoir fait l'honneur de rendre hommage à la mémoire de notre grand dirigeant.

Point 119 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/51/780 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans le document A/51/780, le Secrétaire général informe l'Assemblée que 43 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution financière à l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Dans le document A/51/780/Add.1, le Secrétaire général informe l'Assemblée que depuis la publication de sa lettre, en date du 21 janvier 1997, contenue dans le document A/51/780, l'Arménie et le Venezuela ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Je tiens en outre à rappeler aux délégations que, conformément à l'Article 19 de la Charte,

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et organisation des travaux

Demande d'inscription d'une question additionnelle

Note du Secrétaire général (A/51/236)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa note publiée dans le document A/51/236, le Secrétaire général a l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale d'une question additionnelle intitulée «Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala».

Étant donné la nature de cette question, le Secrétaire général demande en outre qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission.

Si je n'entends pas d'objections, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte, étant donné l'urgence de la question et les circonstances que je viens de décrire, qu'il soit dérogé à la disposition de l'article 40 du règlement intérieur, qui prévoit que le Bureau doit se réunir pour examiner la question de l'inscription des questions additionnelles et de leur renvoi?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question intitulée «Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala»?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer cette question à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise.

Demande de réouverture de l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour (Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires)

Note du Secrétaire général (A/51/101/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa note, contenue dans le document A/51/101/Add.1, le Secrétaire général signale à l'Assemblée générale qu'il a été informé de la démission de M. Vijay Gokhale, de l'Inde, et de M. Yuji Kumamaru, du Japon, des sièges qu'ils occupaient au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et que l'Assemblée générale sera donc appelée, à sa présente session, à nommer deux personnes pour pourvoir ces sièges pendant la période du mandat de M. Vijay Gokhale et de M. Yuji Kumamaru qui reste à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1998.

Pour que l'Assemblée générale puisse prendre les dispositions nécessaires, il lui faudra rouvrir l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite rouvrir l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires»?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les représentants se souviendront que cette question a été renvoyée à la Cinquième Commission. Toutefois, pour que l'Assemblée puisse prendre rapidement une décision à ce sujet, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'examiner la question en plénière immédiatement?

Il en est ainsi décidé.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général (A/51/101/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée procédera maintenant à la nomination de deux membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour élire nos représentants pour les deux sièges vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), une élection qui soulève davantage de questions qu'elle n'en résout.

Premièrement, le CCQAB est l'un des organes les plus importants de l'ONU. Ce Comité permanent de l'Assemblée générale a été mis en place pour examiner les budgets ordinaires et de maintien de la paix, les comptes de l'Organisation et les budgets administratifs des institutions spécialisées, et pour rendre compte à ce sujet. Le Comité a notamment pour mandat de conseiller l'Assemblée sur d'autres questions administratives et financières qui lui ont été confiées. Il a pris une nouvelle importance du fait de la situation financière actuelle de l'Organisation.

Nous devons donc prendre toutes les précautions voulues pour veiller à ce que nos représentants au Comité soient des experts pleinement conscients des dimensions politiques et techniques de leur travail. Il est essentiel que les membres de cet organe aient l'expérience et la compétence nécessaires pour s'acquitter de la lourde responsabilité que le Comité est appelé à assumer. Il y a eu de graves carences dans l'application de ce principe.

Deuxièmement, il doit y avoir un laps de temps raisonnable entre les vacances de poste et les élections, afin que tous les États Membres puissent présenter des candidats. Malheureusement, la préparation hâtive de la présente élection au CCQAB laisse beaucoup à désirer en ce qui concerne la procédure et les méthodes employées. C'est loin d'être une manière souhaitable de procéder aux nominations à l'un des organes les plus importants des Nations Unies, quel que soit le programme des réunions prévues.

Troisièmement, autrefois, la pratique voulait que les mandats inachevés soient repris par des candidats des pays détenant le mandat en question. Cette tradition avait un certain mérite. Bien entendu, les pays détenteurs d'un mandat ont pour obligation de s'assurer que les candidats qu'ils présentent en remplacement ont les qualifications et les compétences requises, sans supposer que les postes vacants peuvent être pourvus par n'importe lequel de leurs candidats. Malheureusement, la pratique traditionnelle a été récemment remise en question dans plusieurs cas, entraînant des élections confuses. Nous devons examiner l'opportunité de donner plus de force à cette pratique traditionnelle consacrée.

Enfin, il faut à tout moment garder à l'esprit le principe du roulement raisonnable. Un examen de la composition actuelle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) montre qu'il y a certains membres qui sont totalement permanents et de nombreux autres qui sont semi-permanents. De toute évidence, les États Membres, qui envoient leurs candidats au CCQAB pendant plus de 20 années consécutives, peuvent acquérir une expérience phénoménale et une mémoire collective incontestable. Mais est-il juste d'exclure les autres pays — environ 170 — qui souhaiteraient acquérir des compétences similaires ou apporter leur propre contribution? Le roulement n'est pas un mécanisme conçu pour distribuer les restes du gâteau entre les États Membres. C'est un principe fondamental qui enrichit et diversifie notre expérience aux Nations Unies. L'Organisation serait bien appauvrie si elle développait une propension à encourager les clubs semi-exclusifs et quasi-permanents. Le CCQAB court le risque de tomber dans cette catégorie. Il serait utile, à cet égard, de voir dans quelle mesure sa composition respecte le principe du roulement.

Nous nous sommes lancés dans un programme de réforme global mais un élément brille par son absence dans ce programme : nos procédures d'élections. Il serait tout à notre avantage de nous asseoir autour d'une table, pour analyser les procédures d'élections actuelles, leur réforme et la manière dont ces procédures pourraient être adaptées à un milieu qui a changé. Le principe fondamental serait bien entendu la doctrine de Bentham, à savoir le plus grand bien pour le plus grand nombre, menant ainsi à la participation accrue de l'ensemble de Membres et à une représentation renforcée des petits et moyens États.

Tout en nous félicitant de procéder à l'élection des deux personnes dont la candidature a été proposée pour remplir les mandats au CCQAB pendant la période qui reste

à courir, je tenais toutefois à faire part de ces idées en tant que matière à réflexion pour cette Assemblée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire à présent l'attention de l'Assemblée sur la note du Secrétaire général, contenue dans le document A/51/101/Add.1, dont le paragraphe 2 se lit comme suit :

«Le Gouvernement indien a proposé la candidature de M. Syed Akbaruddin et le Gouvernement japonais celle de M. Fumiaki Toya pour pourvoir ces sièges.»

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Syed Akbaruddin et M. Fumiaki Toya en tant que

membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour un mandat commençant le 31 janvier 1997 et prenant fin le 31 décembre 1998?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 18 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 45.